



Le 29 janvier et après, la lutte continue

Montreuil, le 28 janvier 2020

Une étude d'impact qualifiée d'« insuffisante » dans sa première version et qui, même complétée, ne répond pas « aux exigences générales d'objectivité et de sincérité », avec notamment « des projections financières [...] lacunaires ».

Un projet de loi qui, en s'en remettant à « [29] ordonnances pour des éléments structurants fait perdre la visibilité d'ensemble qui est nécessaire à l'appréciation des conséquences de la réforme et, partant, de sa constitutionnalité et de sa conventionnalité ».

Un dispositif qui, du fait de « l'absence de coordination entre les régimes antérieurs et le régime universel de retraite serait **susceptible de porter une atteinte contraire à la Constitution et de porter atteinte à la substance des droits à une pension de retraite** ».

L'avis rendu par le Conseil d'Etat le 24 janvier sur le projet de loi de retraite à points, le jour-même de la présentation du texte au Conseil des ministres, est assassin pour le gouvernement. Le Conseil d'Etat estime ainsi qu'il n'a pas pu « mener sa mission avec la sérénité et les délais de réflexion nécessaires pour garantir au mieux la sécurité juridique de l'examen auquel il a procédé ».

« Le Conseil d'Etat confirme donc qu'il est demandé aux députés de signer un chèque en blanc. Mais il est encore temps pour le gouvernement de retirer son projet de loi et de discuter sur un projet plus juste et plus solidaire », commente Philippe Martinez dans un entretien à *l'Humanité* du 27 janvier.

Selon le sondage Elabe publié le 15 janvier, une majorité de citoyens restent opposés au projet et deux tiers d'entre eux considèrent que le gouvernement gère mal le dossier. **Loin de s'essouffler malgré la durée, la mobilisation prend des formes de plus en plus diverses et originales et s'enracine dans tout le territoire.**

Les journalistes ne font pas exception. Après un appel intersyndical (SNJ-CGT, SNJ, SGJ-FO) lancé dès le 5 décembre, grèves et assemblées générales se multiplient dans les rédactions : Radio France, France Télévisions, Mediapart, *l'Humanité*, *Libération*, *L'Obs*...

Une tribune « Nous, journalistes grévistes et solidaires du mouvement contre la réforme des retraites » ([lire ici](#)) a été signée par des syndicats, dont le SNJ-CGT, des rédactions et des collectifs de journalistes. Dans la foulée, un rassemblement des journalistes a été organisé au départ de la manifestation parisienne du 24 janvier.

Ce texte rappelle que « l'écrasante majorité des fonctionnaires et des salariés du privé demeurent concernés par ce texte. **Cela inclut évidemment les journalistes (rédacteurs, éditeurs, photographes, correcteurs, graphistes, etc.) qui font face par ailleurs et depuis de longues années déjà à la dégradation de leurs conditions de travail** : multiplication des plans sociaux, de départs et des carrières à trou, baisse de la rémunération et affaiblissement des droits sociaux des pigistes et horaires à rallonge en raison du développement de l'information en continu. »

Le SNJ-CGT appelle tous les journalistes à prendre part à la nouvelle « journée massive de grève et de manifestations interprofessionnelles et intergénérationnelles » proposée par l'intersyndicale nationale (CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL et UNEF), mercredi 29 janvier, veille de l'ouverture de la conférence de financement.

La mobilisation se poursuivra « les jeudi et vendredi qui suivent, notamment avec des retraites aux flambeaux, des dépôts d'outils de travail, des assemblées générales, des initiatives en direction de la population ».

**La revendication reste la même,
« exiger le retrait du projet de réforme des retraites ».**

Manifestation parisienne :

Départ à 13h30 de la place d'Italie

RDV commun SNJ-CGT, Filpac-CGT, CGT Culture et CGT Spectacle :

Avenue des Gobelins, sous le ballon de la Filpac